



Arrêté n° 8.3 170/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BASSENS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-5,
VU la loi n° 82 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la circulaire n° 86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière,
VU le code de la route,
VU la demande de BORDEAUX METROPOLE concernant des travaux d'aménagement des avenues Raoul Bourdieu et des Griffons, effectués par les entreprises EUROVIA, FAYAT, ATLANTIC ROUTE, SIGNATURE et leurs sous traitants amenées à intervenir dans le cadre de ces travaux,
CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 21 septembre 2015 au vendredi 16 octobre 2015, les entreprises EUROVIA, FAYAT, ATLANTIC ROUTE, SIGNATURE et leurs sous traitants sont autorisés à effectuer des travaux d'enrobés et de peinture, entre les giratoires du Parc de l'Europe et celui de la rue Président Allende.

ARTICLE 2 : Pendant leur durée, la circulation nocturne (21h - 6h) s'effectuera de la façon suivantes :

- Fermeture des avenues Raoul Bourdieu et Griffons entre le giratoire du Parc de l'Europe et celui de la rue Président Allende : déviation par les avenues André Vignau, François Mitterrand et la rue Salvador Allende dans les deux sens.
- Mise en impasse des rues François Mauriac, Lucie, Pasteur et André Malraux.
- Les rues Maurice Toutaud et Léo Lagrange seront gérées par des plantons situés à chaque giratoire.

ARTICLE 3 : La signalisation sera installée et entretenue par les entreprises EUROVIA, FAYAT, ATLANTIC ROUTE, AXIMUM, SIGNATURE et leurs sous traitants conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Bassens, aux emplacements prévus à cet effet.

Ampliation sera adressée à :

- BORDEAUX METROPOLE Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX,
- BORDEAUX METROPOLE centre de gestion espace public n° 1 AMBARES ET LAGRAVE,
- Commissariat de Police de LORMONT
- Police municipale, Hôtel de ville 33530 BASSENS,
- Société VEOLIA / ONYX 19, avenue du Périgord BP 69 – 33370 POMPIGNAC,
- Société KEOLIS « 12, boulevard Antoine Gautier 33000 BORDEAUX », chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution.

Fait à Bassens le 05 septembre 2015

Le Maire,

Jean-Pierre TURON



Fait à Carbon-Blanc le

Le Maire,

Alain TURBY

